

COMMUNE DE VERGEZAC
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 juillet 2020
(Convocation du 29 juin 2020)

Date / heure : Samedi 04 juillet 2020 à 20 h 30

Lieu : Mairie Vergezac.

Ordre du jour : 1 – Election du maire

2 – Détermination du nombre d'adjoints

3 – Election des adjoints

4 – Charte de l' élu local

5 – Délégation du maire aux adjoints

6 – Indemnités du maire et des adjoints

7 – Désignation des délégués à la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay, au Sivom, Cias, Marpa de Loudes, Syndicat Départemental d'Energies, CNAS, Société Publique Locale.

8 – Autorisation donnée au maire de déposer des demandes d'urbanisme sur les bâtiments Communaux

9 – Délégations du conseil au maire.

Position des élus membres :

Présents : Ludovic CORTIAL, Gilles CHABANNES, André ROUX, Etienne DE VEYRAC, Alexandre FAVIER, Anthony PERRET, Alexandra GUY, Jean Paul LAURES, Stéphanie VACHER, Amélie RAVEYRE, Patrice ROCHETTE, Benoît MAGUIN, Jocelyne FAISANDIER, Stéphane AYME, Nathalie VOLLE.

Excusés : Néant

Secrétaires de séance : Amélie RAVEYRE et Jean Paul LAURÈS (rapporteur) – Accessesseuse Alexandra GUY

Conseil municipal 04 Juillet 2020

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Maire sortant. Il préside sa dernière après avoir accompli deux mandats de Maire. Il remercie les personnes présentes et tient à saluer les personnes qui l'ont accompagné pendant cette période, il félicite les élus et souhaite beaucoup de réussite à la nouvelle équipe.

Il fait l'appel des élus et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et remet ensuite la présidence de la séance au doyen des élus ; André ROUX qui fait lecture des articles du Code des Collectivités Territoriales faisant état du déroulement des élections du maire et de ses adjoints.

1 – Election du Maire :

Jocelyne FAISANDIER est élue Maire avec un total de 8 voix contre 7.

2- Détermination du nombre d'Adjoints :

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil adopte à l'unanimité le nombre de 4 adjoints.

3 – Election des adjoints :

Élection du 1^{er} adjoint : Jean-Paul LAURES est élu avec un total de 8 voix contre 7.

Élection du 2^{ème} adjoint : Etienne DE VEYRAC est élu avec un total de 8 voix contre 7.

Élection du 3^{ème} adjoint : Ludovic CORTIAL est élu avec un total de 8 voix contre 7.

Élection du 4^{ème} adjoint : André ROUX est élu avec un total de 8 voix contre 7.

4 – Charte de l' élu local :

Mme le maire fait lecture de la charte de l' élu local.

5 – Délégation du maire aux adjoints :

Les désignations sont faites sur base de volontariat pour les candidats puis sur désignation par Mme le maire. Ainsi sont désignés sur les secteurs :

- 1^{er} adjoint : Travaux – Affaires générales
- 2^{ème} adjoint : Bâtiments communaux – Urbanisme
- 3^{ème} adjoint : Agriculture – Voirie
- 4^{ème} adjoint : Environnement – Affaires sociales

6 – Indemnités du maire et des adjoints :

Le conseil vote la fixation des indemnités du maire et des adjoints selon la réglementation en vigueur. Il est décidé d'attribuer 40,3% au maire et 10.7 % aux 4 adjoints de l'indice brut 1027 prévu.

7 - Désignation des délégués à la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay, au Sivom, Cias, Marpa de Loudes, Syndicat Départemental d'Energies, CNAS, Société Publique Locale.

- **Délégués Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay :** Jocelyne FAISANDRIER – Jean-Paul LAURÈS, suppléant.
- **Délégués SIVOM, CIAS, MARPA de Loudes:** Jocelyne FAISANDRIER – Nathalie VOLLE, suppléante.
- **Délégués Syndicat Départemental d'Energies :** Jocelyne FAISANDRIER – Etienne DE VEYRAC, suppléant.
- **Délégués au CNAS :** Jocelyne FAISANDRIER – Nathalie VOLLE, suppléante.
- **Déléguée Société Publique Locale :** Jocelyne FAISANDRIER

8 – Autorisation donnée au maire de déposer des demandes d'urbanisme sur les bâtiments communaux :

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, donne son accord à Mme le maire pour déposer des demandes d'urbanisme sur les bâtiments communaux.

9 - Délégations du conseil au maire :

Mme le maire rappelle que pour des raisons d'efficacité, le conseil a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de délégations. Elle donne lecture de ces délégations qui après délibération sont acceptées à l'unanimité par le conseil.

INFORMATIONS

Mme le maire remercie les personnes présentes ainsi que les élus - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Mme le Maire : Jocelyne FAISANDRIER -
P/O : J-Paul LAURES (Le rapporteur)